

Délibération n° 2022-047

République Française

Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AIGUEFONDE**

Nombre de Membres

En exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 3
Exprimés : 21
Date Convocation : 28-09-2022
Date d'Affichage : 29-09-2022

Séance du 5 octobre 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Étaient présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. MMS. LEROUX, POLLET. Mme GALTIER-CAUQUIL M. GUÉRIN. Mme BRIAUT. M. RASTOUIL. MMS MOUTY, SEGONNE. Mmes ROMÉRO, CHALARD. MMS LACROUX, COUZINIÉ. Mme ZACARIAS. M. GARCIA.

Étaient excusés : Mme MIRA donne procuration à Mme BLANC. Mme BEAUCAMP donne procuration à M. LEROUX. Mme MOREIRA donne procuration à M. GAREL. M. BARTHES. Mme BAUX-NARVAEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUÉRIN

Objet : *Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents*

Le Conseil municipal d'Aiguefonde,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels.

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services technique et aux écoles, il convient de recruter des agents contractuels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'unanimité :

DÉCIDE

Le recrutement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période dont détail ci-dessous :

Accroissement temporaire d'activité			
Nombre	Grade emploi	Durée hebdomadaire	Période
1	Adjoint technique	20/35 ^{ème}	11/10/2022 au 01/01/2023
1	Adjoint technique	10/35 ^{ème}	31/10/2022 au 01/01/2023
1	Adjoint technique	12/35 ^{ème}	07/11/2022 au 18/12/2022

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade d'adjoint technique. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2022

Et publication ou notification du 12 OCT. 2022

Aiguefonde, le 6 octobre 2022
Le Maire,
Vincent GAREL

